

DEPARTEMENT DE LA DRÔME
MAIRIE
DE COMBOVIN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 MAI 2023 A 20H30

Présents : BONNARDEL Jérôme, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRE LA TOUR Rémi, JUNIQUE Pascal, MORE Laurent

Absent excusé : ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique

Secrétaire de séance : MORE Laurent

ORDRE DU JOUR

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 6 AVRIL 2023**

Approuvé par 7 voix pour et 1 abstention

➤ **DELIBERATION : DENOMINATION DES NOUVELLES VOIES COMMUNALES**

Madame le Maire rappelle la délibération du 6 novembre 2015 adoptant le tableau de classement des voies de la commune.

Ce tableau doit être mis à jour afin de rajouter de nouvelles voies, pour adressage, sur la commune :

- Allée de Morat
- Passage du curé

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ **DELIBERATION : CONVENTION AVEC LA CASA MATTA POUR LES JARDINS PARTAGES**

Madame le Maire rappelle la délibération du 1^{er} avril 2021 concernant la convention passée avec l'association la Raye en transition pour la gestion de la parcelle cadastrée section A n°126 à destination d'un jardin collectif.

Depuis l'association la Raye en transition a décidé de se mettre en sommeil et a mis fin à ladite convention à compter du 1^{er} mai 2023.

L'association la Casa Matta a exprimé le souhait de maintenir ce jardin partagé et de poursuivre la gestion de la parcelle par le biais d'une nouvelle convention avec la commune.

Madame le Maire donne lecture de la convention cadre d'occupation et d'usage pour la gestion de la parcelle A 126 de 3270 m² à destination d'un jardin collectif et du règlement du jardin permettant de fixer les règles générales de ce jardin, les modalités d'inscription, les cotisations et son fonctionnement.

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ **DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°01/2023 AU BUDGET PRIMITIF**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	80.00	
627	Services bancaires et assimilés	500.00	
022	Dépenses imprévues	- 580.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2131-106	Bâtiments publics (EGLISE)	6 000.00	
2157-132	Matériel et outillage de voirie (TONDEUSE)	- 3500.00	
132-106	Subvention Département (EGLISE)		2 500.00
2051-101	Concessions, droits similaires (INFORMATIQUE)	220.00	
020-00	Dépenses imprévues	- 220.00	
203-135	Frais études, recherche, développement (AMENAGEMENT URBAIN)	10 000.00	
1641-00	Emprunts	- 5 000.00	
132-135	Subvention Département (AMENAGEMENT URBAIN)		5 000.00
TOTAL :		7 500.00	7 500.00

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Cérémonie du 8 mai 2023 à 11h Place Lucien Faure

- Point sur la réunion gendarmerie en présence du Commandant de Crest : augmentation du nombre de vols de voitures et de vols dans les voitures.

- Point sur le Chemin des artistes

Fin de conseil à 22h30

Prochain conseil municipal le jeudi 8 juin 2023